

Lecture. La part des 10% les plus riches dans le total des propriétés privées (actifs immobiliers, professionnels et financiers, nets de dettes) était comprise entre 80% et 90% en France entre les années 1780 et 1910. La déconcentration des patrimoines commence à la suite de la Première guerre mondiale et s'interrompt au début des années 1980. Elle s'est faite principalement au bénéfice des "classes moyennes patrimoniales" (les 40% du milieu), ici définies comme les groupes intermédiaires entre les "classes populaires" (les 50% les plus pauvres) et les "classes supérieures" (les 10% les plus riches). Sources et séries: voir piketty.pse.ens.fr/ideologie.